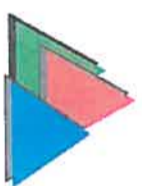


Maitre d'Ouvrage
CILAO
 38, Rue de Jean Jaurès
 44400 REZE
 Tél 02 40 84 33 32
 Fax 02 40 32 06 09



CILAO
 INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS
 AMÉNAGEMENTS FONCIERS

SAINT REVEREND

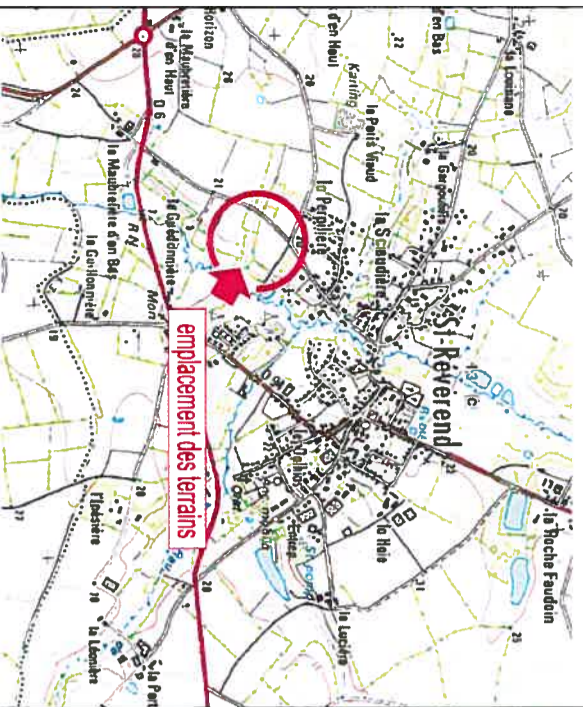
Lotissement "Le Jardin des Passiflores"

LOT n°
14

Cadastre : Section B n° 2241
 10, Impasse des Passiflores
 Servitude Particulière : OUI NON

Surface : 450 m²
 Surface de plancher : 220 m²

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



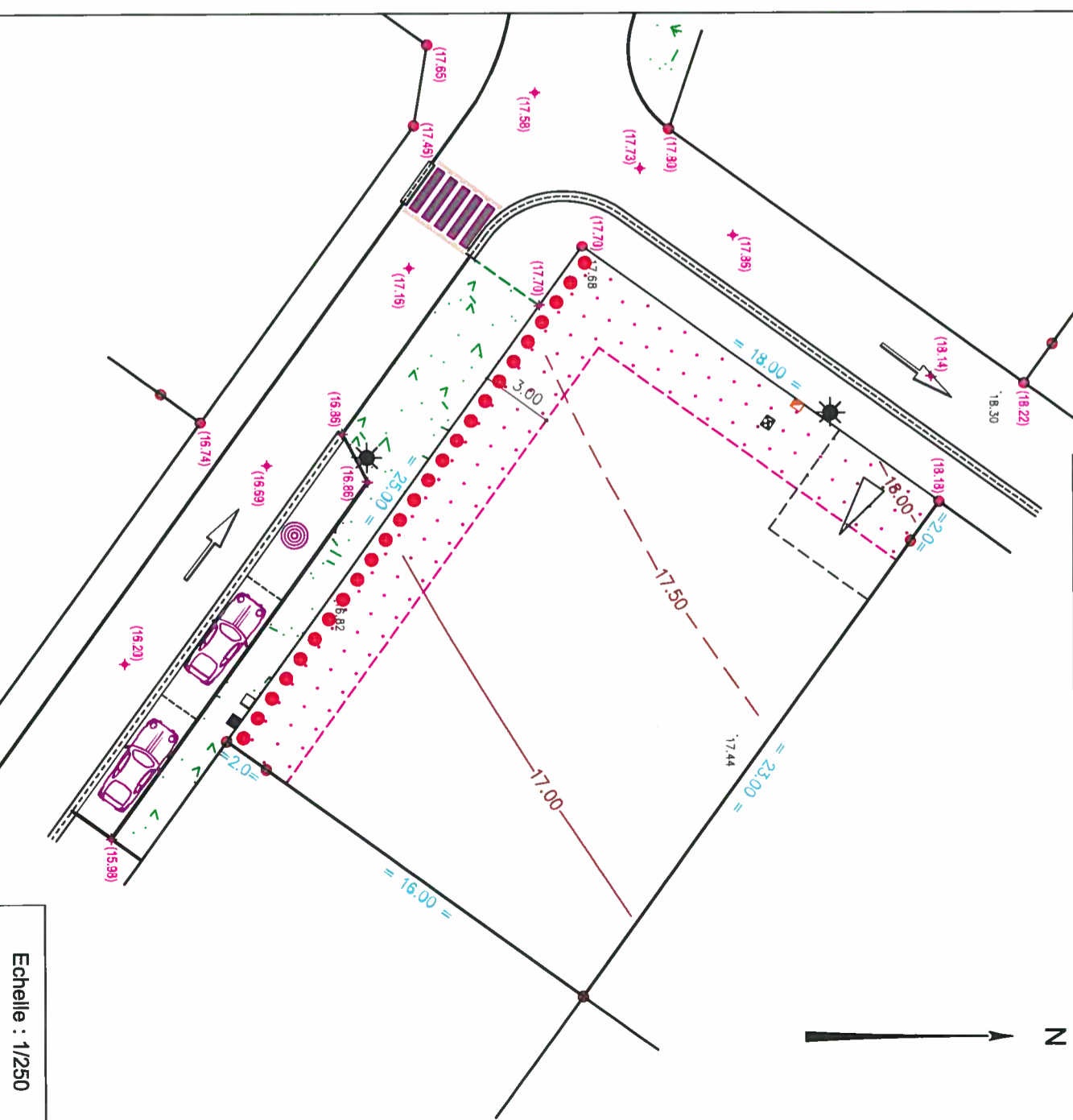
PLAN DE VENTE



Cabinet Christophe SUSSET
 Géomètres Experts Associés
 28 rue Jacques-Yves Cousteau - BP 59552
 85009 LA ROCHE SUR YON cedex
 Tél : 02 51 37 27 30 - Fax : 02 51 48 05 43
 E-mail : accueil@cabinet-susset.fr
 Site Internet : http://www.susset.fr
 Et Associés

Dossier : L12543
 Réalisé le : 27/02/2013
 Modifié le : 26/11/2013

PLAN DE LOT



LEGENDE

- Zone non constructible
 - Accès automobile privé/interdit
 - Zone de protection de la végétation arborée (zone linéaire aux emprises d'une surface de 12m² maximum ne comportant pas de fondations)
 - Emplacement privilégié de l'accès automobile et du parking privé/ non écia (dimension 5,00m x 5,00m minimum)
 - Emplacement obligatoire de l'accès automobile et du parking privé/ non écia (dimension 5,00m x 5,00m minimum)
 - Emplacement des places de stationnement publiques
 - Autre type (emplacement de principe)
 - Surface paysagée (engagement, massif,...)
 - Végétation arborée aménagée
- Ouvrages hors sol : (emplacement indicatif)**
- 00,00 : cote terrain naturel (niveau effectif avant travaux de visibilité)
 - 00,00 : cote projet voirie
 - 13,82 : regard taboret EU
 - 13,82 : regard taboret EP
 - 13,94 : cote sommet du regard EU
 - 14,42 : cote sommet du regard EU
 - 13,94 : cote suivant
 - 14,95 : cote rotule du branchement EP
 - 14,95 : cote suivant
 - 14,95 : cote rotule du branchement EP
 - 14,95 : cote suivant
 - 14,95 : cote rotule du branchement EP
 - 14,95 : cote suivant

Echelle : 1/250

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur
 Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout
 projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le
 positionnement définitif des ouvrages (AEP, EUEP, EDF, canalisations).